
Mettre en œuvre le plan Alzheimer et préparer le Cinquième risque

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 mettra l'accent sur deux axes majeurs de la politique du gouvernement en direction des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

1. Faire face à la grande dépendance liée notamment à la maladie d'Alzheimer

Ce projet de loi met l'accent sur la prise en charge de la dépendance, en particulier celle liée à la maladie d'Alzheimer.

Le président de la République s'est engagé à permettre aux personnes âgées dépendantes de rester à leur domicile, si elles le souhaitent, aussi longtemps que possible. Dans ce cadre, le projet de loi de financement poursuit l'effort engagé en 2008 en direction des services et soins infirmiers à domicile (SSIAD). L'accélération amorcée l'année dernière se poursuivra en 2009 pour ce qui est du nombre de places créées : là où les créations de places s'élevaient à environ 4 000 par an entre 2004 et 2007, ce sont 6 000 places nouvelles qui seront créées chaque année en 2008 et en 2009.

La politique de maintien à domicile vise également à assurer des transitions douces entre la maison et l'établissement pour soigner des maladies passagères, des difficultés plus récurrentes (arthrite, rhumatismes), ou tout simplement pour permettre aux aidants familiaux d'avoir des temps de répit. En particulier pour les familles dont un membre est atteint d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Ainsi, seront créées :

- 2 125 places nouvelles en accueil de jour ;
- 1 125 places nouvelles en hébergement temporaire.

L'objectif est d'assurer un doublement du nombre de place d'hébergement temporaire et un triplement du nombre des places d'accueil de jour à l'horizon 2012.

Dans de nombreuses situations, cependant, les personnes âgées ne peuvent plus rester chez elles dans des conditions de confort et de sécurité acceptables. Il faut dans ce cas que la prise en charge en établissement soit une solution que les familles puissent aborder sereinement. Ainsi, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 met l'accent sur la proximité et l'excellence de l'hébergement en maison de retraite en y consacrant plus de 375 millions d'euros supplémentaires.

En termes de capacité, l'accélération du rythme de création de places en maisons de retraite amorcée en 2008 se poursuivra en 2009. Ce sont 7 500 places nouvelles qui seront financées en 2008. Cette accélération permettra notamment de mieux prendre en

compte les besoins liés à Alzheimer ou aux autres maladies neuro-dégénératives, qui touchent aujourd'hui une majorité des résidents.

En termes de qualité, la signature des conventions de deuxième génération avec les établissements se traduira par une hausse de 30 % en moyenne des effectifs médicaux et paramédicaux. Une telle augmentation représente 10 000 personnels soignants supplémentaires en 2009.

Mais il s'agit aussi de dépenser mieux. C'est pourquoi une réforme visant à assurer une meilleure lisibilité de la tarification et une plus grande équité dans l'attribution des ressources sera lancée en 2009. De même, le Gouvernement souhaite développer une véritable expertise pharmaceutique dans tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) afin de lutter contre le grave problème de santé publique posé par la surconsommation médicamenteuse.

2. Préparer la mise en place d'un Cinquième risque de protection sociale

Sur la base du rapport remis par le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Xavier Bertrand et Valérie Létard ont fixé le 28 mai 2008 les principales orientations pour le Cinquième risque. Ils ont lancé une large concertation en vue de l'élaboration d'un projet de texte législatif. Ce projet doit répondre à plusieurs objectifs :

- mettre en œuvre un nouveau droit universel à l'évaluation des besoins d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie quel que soit leur âge ;
- améliorer et mieux coordonner l'ensemble des dispositifs de soutien à domicile afin notamment d'aider plus les personnes les plus lourdement dépendantes ou isolées ;
- réduire le reste à charge dans les maisons de retraite, devenu difficilement supportable pour beaucoup de personnes âgées et leurs familles ;
- assurer le financement durable du cinquième risque et définir un véritable partenariat public-privé ;
- renouveler en profondeur la gouvernance nationale et locale du secteur médico-social afin d'assurer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en directions des personnes en perte d'autonomie.